



DIP – SSEJ
Rue des Glacis-de-Rive 11
1207 Genève

Aux parents des enfants
accueillis

N/réf : D126/1220

Concerne: La santé de votre enfant en crèche

Madame, Monsieur, Chers parents,

Dans le cadre de son mandat de promotion de la santé des enfants et de prévention, le service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) collabore avec la structure d'accueil de la petite enfance (SAPE) et plus tard avec l'école qui va accueillir votre enfant. Il suit les enfants tout au long de leur scolarité.

Voici quelques informations utiles:

- **Votre enfant a des besoins pour sa santé :**

Afin de favoriser un accueil optimal, le SSEJ vous recommande de transmettre à la direction de la SAPE toute information utile à propos de la santé de votre enfant (développement, alimentation, sommeil, habitudes...) ou tout besoin nécessitant une attention ou un soin particulier.

Au fil des mois, les besoins de votre enfant évoluent, pensez à signaler tout changement important dans sa santé ou son environnement aux professionnel-le-s qui l'accueillent (notamment maladies, nouveaux traitements, accidents, blessures, événements importants).

- **Votre enfant est-il allaité ?**

Il est tout à fait possible de poursuivre l'allaitement à la crèche. L'équipe éducative ainsi que l'infirmière du SSEJ sont à votre disposition pour de plus amples informations.

- **Votre enfant est-il bien vacciné ?**

Assurez-vous que votre enfant soit bien vacciné avant de vivre en collectivité. Veuillez vérifier son état vaccinal avec son pédiatre et le compléter si nécessaire.

Il est particulièrement important que votre enfant soit vacciné par 2 doses de vaccin ROR le protégeant contre la rougeole, les oreillons et la rubéole à 9 mois et à 12 mois. Si ce n'est pas le cas, veuillez consulter votre pédiatre.

Si un cas de rougeole devait se déclarer dans la SAPE et que votre enfant n'était pas vacciné contre cette maladie, il/elle ne pourrait pas fréquenter la collectivité pendant 3 semaines (quarantaine).

Il est également important que votre enfant soit protégé contre la coqueluche en ayant reçu les trois premières doses de vaccins recommandées à 2 et 4 mois et une troisième dose à 12 mois.

- **Votre enfant doit-il prendre des médicaments ?**

L'équipe éducative attend de vous des directives claires selon les recommandations du SSEJ. Les doses prescrites le matin et le soir doivent être données à la maison.

Pour les doses à administrer pendant le temps d'accueil :

1- Si le médicament est prescrit par un médecin, veuillez donner à l'éducatrice l'ordonnance ou l'emballage avec l'étiquette de la pharmacie précisant les modalités d'administration.

2- S'il n'y a pas de prescription médicale, veuillez remplir une fiche (remise par la SAPE) indiquant le nom du médicament, la dose, l'heure, la date de fin de traitement et apporter l'emballage d'origine.

- **En cas d'urgence vitale (perte de connaissance, difficulté respiratoire...)** :

Le SSEJ demande aux équipes éducatives d'appeler le 144 et de vous contacter.

- **Si votre enfant est malade :**

Pensez à signaler à la direction de la SAPE toute maladie contagieuse (coqueluche, rougeole, rubéole, angine, scarlatine, herpès, varicelle...), afin que le SSEJ puisse prendre les mesures de protection nécessaires pour la collectivité.

Prévoyez à l'avance une autre solution de garde (famille, voisins) que la crèche.

Le Chaperon Rouge, service de garde pour enfants malades de la Croix Rouge, propose une garde d'enfant à domicile. Informations et contact au **022 304 04 82**

- **Vous pouvez contacter l'infirmier-ère :**

En ce qui concerne l'alimentation, le sommeil, les soins, l'hygiène ou toute question de santé nécessitant des mesures particulières (maladies chroniques, épidémies...).

En cas de besoin la responsable de la SAPE ou vous-même pouvez contacter le SSEJ au :

022 546 41 00

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, nos meilleures salutations.

Les infirmier-ère-s et pédiatres référents pour la petite enfance